

Prêt d'honneur

RESEAU ENTREPRENDRE MARTINIQUE

Présentation du dispositif

Réseau Entreprendre® Martinique a pour objectif de faire émerger et réussir les nouveaux entrepreneurs à fort potentiel de développement, par :

- un accompagnement gratuit personnalisé, dans la durée,
- un financement sous forme de prêt d'honneur, un accès facilité aux banques,
- des échanges et une entraide entre entrepreneurs,
- une intégration dans les réseaux économiques, professionnels et institutionnels locaux.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

3 types de porteurs de projet peuvent bénéficier de cet accompagnement :

- les créateurs : création d'une nouvelle activité ayant une dimension stratégique de développement,
- les développeurs : entreprise créée depuis moins de 36 mois, se composant de moins de 7 salariés où le chef d'entreprise démontre la volonté et le potentiel pour développer son activité,
- les repreneurs : reprise d'entreprise avec un engagement fort du nouvel entrepreneur à donner une nouvelle impulsion.

— Critères d'éligibilité

La capacité du porteur de projet à créer au minimum 3 emplois à 5 ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est compris entre 15 000 et 50 000 €, accordé à la personne, sans intérêt ni garantie. Ce prêt ont un véritable effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les porteurs de projets doivent contacter le Réseau Entreprendre® Martinique.

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE MARTINIQUE

- 8 zone industrielle Champigny,
97224 DUCOS
Téléphone : 05 96 27 36 77
E-mail : martinique@reseau-entreprendre.org